

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2026 – 18H30**

L’an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 31 mars 2026 et affichée le même jour, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l’appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Marion DELARUE a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 14 Nbre de votants : 15

Présence de Mme MOTUS (conseillère aux décideurs locaux à la Direction Générale des Finances Publiques), Mme Tyfaine HALDER (secrétaire comptable) et d’un journaliste de la Manche Libre.

ORDRE DU JOUR

* **Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026 ;**

Ajout à l’ordre du jour à l’unanimité :

* **Vote du Budget Assainissement**

- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Assainissement ;**

* **Vote du Budget**

- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (cf. mail de l’agent comptable) ;**

- **Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (cf. mail de l’agent comptable) ;**

- **Vote du budget primitif 2026 (cf. mail de l’agent comptable) ;**

* **Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2026 (cf. mail de l’agent comptable);**

* **Fongibilité des crédits en M57 ;**

* **Vote des subventions 2026 ;**

* **Association Culture et Histoire de Cahagnes : demande de subvention 2026 ;**

* **Association des Parents d’Elèves : demande de subvention 2026 ;**

* **Comité des Fêtes de Cahagnes : demande de subvention 2026 ;**

Questions diverses

Désignation des secrétaires de séance ;

Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS sont désignées secrétaires de séance.

*** Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2026 ;**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 2 avril 2026 : approuvé à l'unanimité.

*** Vote du Budget annexe Assainissement**

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Assainissement ;

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	81 480,00	23 166,58	104 646,58
	Recettes réalisées (1)	B	42 941,12	43 100,19	86 041,31
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	74 622,51	84 506,00	159 128,51
	Dépenses réalisées (1)	E	70 433,68	35 191,61	105 625,29
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-27 492,56	7 908,58	-19 583,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 857,49	61 339,42	54 481,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-34 350,05	69 248,00	34 897,95
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-34 350,05	69 248,00	34 897,95

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe assainissement.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

Mme MOTUS rappelle que les résultats 2025 repris au budget principal 2026 comprennent non seulement les résultats 2025 du budget principal mais également les résultats 2025 du budget assainissement (69248€ en fonctionnement et – 34 350,05€ en investissement). Ce dernier budget étant dissous au 01/01/2026 suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

- Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Assainissement

Pas d'affectation donc pas de délibération à prendre.

*** Vote du Budget**

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (cf. mail de l'agent comptable) ;

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, doyenne de l'assemblée, délibère sur le Compte Financier Unique 2025 du budget principal dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les comptes ci-dessous arrêtés comme suit :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 429 174,00	1 169 936,67	2 599 110,67
	Recettes réalisées (1)	B	292 793,29	1 289 698,70	1 582 491,99
	Restes à réaliser	C	458 796,00	0,00	458 796,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 348 615,31	1 784 584,00	3 133 199,31
	Dépenses réalisées (1)	E	161 696,21	1 158 838,24	1 320 534,45
	Restes à réaliser	F	125 550,00	0,00	125 550,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	131 097,08	130 860,46	261 957,54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-80 558,69	614 647,33	534 088,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	50 538,39	745 507,79	796 046,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	333 246,00	0,00	333 246,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	383 784,39	745 507,79	1 129 292,18

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

- Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (cf. mail de l'agent comptable) ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par M. Guillaume DUJARDIN, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	745 507,79
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 289 698.70 - 1 158 838.24)	130 860,46
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	614 647,33
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	50 538,39
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (292 793.29 - 161 696.21)	131 097,08
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-80 558,69
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (458 796.00 - 125 550.00)	333 246,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	383 784,39

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	745 507,79
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 15 voix « pour ».

- Vote du budget primitif 2026 ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2026 du budget principal.

Cpte FR002 recettes : résultat reporté : 814755,79

A préciser dans la délibération : le report de l'assainissement est inclus.

Budget équilibré à hauteur de 1 986 110,79 €.

Vue détaillée Dépenses de fonctionnement

Cpte 60611 : eau et assainissement.

Cpte 60621 : combustibles (chauffage) en augmentation.

Cpte 60623 : Carburant on a doublé suite à la conjoncture.

Cpte 60636 : Vêtements de travail : achat des équipements (blouses cantine, chaussures de sécurité).

Cpte 6161 : Multirisques : le poste a été augmenté car les cotisations ont augmenté.

Cpte 622 : rémunérations intermédiaires, honoraires : frais de médecins, avocat en dehors de la MIST qui est sur une autre ligne budgétaire.

Il est conseillé de présenter un budget équilibré, Mme MOTUS précise qu'on pourrait présenter en suréquilibré mais nous pourrions aussi avoir moins de subventions.

Cpte 6218 : personnel extérieur type BACER.

Il est demandé s'il y avait des prévisions de nouvelles embauches vu l'augmentation de la prévision : augmentation du taux de cotisation CNRACL et changement de grades...

Jean Marie MAHIEU s'interroge sur le total des dépenses et celui des recettes, 500 000 € de delta sur la vue d'ensemble. Mme Motus indique que c'est artificiellement gonflé car il y a les 800 000 € d'excédent reporté et c'est toujours ainsi.

Le problème de fond : le fait de reporter le résultat oblige à gonfler et à mettre des dépenses qui ne seront pas réalistes.

On prévoit de basculer à l'investissement 272 000 € sachant que l'an dernier le résultat de 2025 en fonctionnement + 130 860 €, la différence sera à prendre sur la réserve soit 140 000 €. Les réserves étant conséquentes ce n'est pas un problème.

En recette on reste prudent sachant qu'on a eu le retour des dotations.

731 : impôts locaux.

74748 : 19 200 € : refacturation aux communes des frais de scolarité.

Remarque est faite par Mme MOTUS que les dotations de l'Etat augmentent. L'Etat demande un effort aux plus grosses communes.

Mme MOTUS fait remarquer que le montant des subventions pour la cantine est très important. Monsieur le Maire explique que cela a été du travail pour aller chercher cette subvention.

Section investissement

Dépenses

Emprunts en cours groupe scolaire s'arrêtera en 2035, centre bourg 2039, centre d'accueil 2031.

Un ajout a été fait pour la cantine.

Présentation par opérations :

Mairie et divers matériel mairie :

Total dépenses : 12820,36 €.

2158 : il est prévu d'acheter un nettoyeur haute pression pour les ateliers : 840 € (prévu pour le débouchage des canalisations car il aura un furet au bout pour le centre d'accueil notamment)

2188 : panneaux Label Reconstruction : 5500 €, guirlandes de Noel : 550 € ...

116 : Camping

Prévision en cas d'études.

117 : Centre de loisirs vallée de Craham

Achat de la parcelle du bois.

118 : Eglise - autres bâtiments communaux

Prévision de réaliser des études sur le terrain de foot avec les options.

Entretien des bâtiments.

120 : Voirie communale et réseaux

RAR (Restes A Réaliser) captage des eaux de ruissellement « chemin sans fin » et « route de la Seulette » (pose de caniveaux).

Le Maire rappelle que les voiries sont une gestion PBI, tout ce qui est nid de poule et eaux de ruissellement est une compétence du Maire.

Il faut noter que 4 routes vont être réalisées par PBI cette année (route communale) : bande de roulement.

121 : Aménagement centre bourg

RAR 72 300 € pour les frais d'étude.

Cette année nous devons être facturé de 26 000 € pour la continuité des frais d'étude.

Le montant des travaux s'élèverait à 471 218 € pour la tranche ferme de l'aménagement du bourg.

Volontairement on n'a pas intégré les subventions étant incertains du retour.

Art 1641 : Emprunt réparti 400 000 € pour le bourg et 81 476 € pour la cantine.

125 : Logement locatifs

Prévision de réparation du chauffage (canalisation dans la cour des maternelles).

Il y a une fuite d'eau et une canalisation vieillissante prête à exploser entre les logements communaux et la cour maternelle.

Le plancher chauffant est aussi à surveiller en CP et grande section avec des écarts de température plus ou moins importants.

Cela fait 2 hivers que cela a été constaté.

Tous les 2 jours il faut remettre de l'eau dans la chaudière.

126 : Centre d'accueil : idem 2025.

128 : Groupe scolaire maternelle

Prévision de 20 000 € suite pb de chauffage au sol sur l'extension.

129 : Salle polyvalente

Achat d'un groupe électrogène pour le PCS et pose d'un inverseur.

130 : Groupe scolaire primaire

Changement du parc informatique dans les classes.

131 : Cantine scolaire

Reste des frais d'étude en RAR 30 000 €.

Il est proposé 50 000 € pour la révision des prix.

481 476 € : montant des travaux estimés de la cantine.

Emprunt : 81 476 €

RAR de recettes DETR, fonds vert et APCR +.

132 : Salle Edeline

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 494 742,18	1 145 307,84
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	125 550,00	458 796,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 188,34
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 620 292,18	1 620 292,18
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 986 110,79	1 171 355,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 814 755,79
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 986 110,79	1 986 110,79
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 606 402,97	3 606 402,97

Guillaume remercie Mme MOTUS et un grand merci à Tyfaine qui a réussi à s'adapter en quelques mois à la vision budgétaire de notre commune : applaudissement.

➤ 2 oppositions (Laure DENIS et Jean Marie MAHIEU) : M. MAHIEU pense qu'on doit montrer un budget sans un report aussi important, on n'a pas de visibilité sur l'année prochaine avec des postes surchargés. Il pense qu'il faut éviter de mettre trop de report : Mme MOTUS dit que c'est une façon d'articuler on pourrait le présenter en suréquilibre mais ça voudrait dire que l'on a beaucoup de

disponibilités et on pourrait avoir moins de subventions. Elle constate que la remarque est faite régulièrement.

➤ 0 abstention : adopté par 13 voix « pour ».

*** Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (cf. mail de l'agent comptable) ;**

Les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales perçues à leur profit chaque année.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Il est proposé de maintenir pour l'exercice 2026 les taux d'imposition soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : **39,06 %**
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : **36,75 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **9,56 %**

Le Conseil Municipal **adopte** les taux d'imposition énoncés ci-dessus pour l'année 2026.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 15 voix « pour ».

Départ de Mme MOTUS et remerciement pour son aide et sa présence.

*** Fongibilité des crédits en M57 ;**

La nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée,

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 15 voix « pour ».

*** Vote des subventions 2026 ;**

Il est présenté le montant des subventions versées pour l'année 2025.

Compte tenu des dossiers de demande de subventions reçus pour 2026 il est proposé à l'assemblée de voter les subventions pour l'année 2026 selon la répartition suivante :

	Subvention versée en 2025	Proposition 2026
A.D.M.R ENTRE MONTS ET COLLINES	1 300,00 €	1 300 €
Amicale de la Gym volontaire de Cahagnes	300,00 €	300 €
Comité de Jumelage Horsted Keynes	700,00 €	700 €
Coopérative de l'école maternelle	3 000,00 €	3130,20 €
Coopérative de l'école élémentaire	5 500,00 €	5369,80 €
Société de chasse communale	500,00 €	460 €
Union Nationale des Combattants	400,00 €	400 €
LAC	2 868,00 €	2870 €

On verse 460 € pour la BCD de l'école primaire. La directrice de l'école maternelle demande à avoir aussi une participation pour la bibliothèque de l'école maternelle. 3,10 € / élève pour 42 en maternelle soit 130,20 €.

UNC (Union National des Combattants) demande 100 € de plus que l'année dernière. L'augmentation des fleurs et le renouvellement des drapeaux ne justifient pas une demande d'augmentation supplémentaire sachant qu'ils ont une trésorerie importante. Ils ont des frais en moins car ils ne cotisent plus à l'UNC du Calvados ; l'association est devenue indépendante lors de la dernière Assemblée Générale début 2026.

LAC : 2 € / habitants (c'était justifié par la filiation de la bibliothèque de Cahagnes avec la bibliothèque départementale mais le LAC ne s'est pas informatisé).

La demande de subventions est aussi pour le centre aéré. Le mode de calcul de 2 € / habitant n'est pas adapté. Il faudrait revoir l'argumentaire. Il faudrait aussi indiquer que la subvention concerne le LAC et pas seulement la bibliothèque. Il est déploré que le lieu n'est pas assez ouvert au public. Jean Marie MAHIEU rappelle qu'il y a 3 personnes bénévoles à la bibliothèque qui font de leur mieux pour les recherches de livres et l'ouverture au public.

Jean-Claude DUHAMEL déplore le montant de cette subvention alors qu'ils ont eu du mal à leur faire acheter un livre à l'ACHC sur Cahagnes.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer pour 2026 les subventions aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 15 voix « pour ».

*** Association Culture et Histoire de Cahagnes : demande de subvention 2026 ;**

L'Association Culture et Histoire de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026. Elle sollicite une subvention de 500,00 €.

Pour rappel il avait été attribué en 2025 une subvention de 1 000,00 € (400,00 € de subvention et 600,00 € de subvention exceptionnelle afin de pouvoir participer au financement de la réalisation du livre intitulé « Cahagnes, un village qui raconte son histoire »).

Il est demandé quels sont les projets justifiants de la demande de subvention : participation à Pierre lumière, faire venir une chorale à l'église, réaliser une structure métal au niveau de l'ancienne chapelle (route de Briquessard, face à la salle polyvalente), réaliser quelque chose en lien avec la labellisation reconstruction.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention pour l'année 2026. Étant précisé que M. Jean-Claude DUHAMEL, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'Association Culture et Histoire de Cahagnes, pour l'année 2026, une subvention de **500,00 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

➤ 0 opposition, 1 abstention (Laure DENIS) : adopté par 13 voix « pour ».

*** Association des Parents d'Elèves : demande de subvention 2026 ;**

L'A.P.E. a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026. Elle sollicite une subvention de 800,00 €.

Il avait été attribué en 2025 une subvention de 700,00 € afin de participer au financement des projets pédagogiques des écoles primaires et maternelles de Cahagnes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote de la subvention pour l'année 2026 qui serait de 800,00 €.

Étant précisé que Mme Marion DELARUE, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer à l'association A.P.E. pour l'année 2026, une subvention de **800,00 €**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Comité des Fêtes de Cahagnes : demande de subvention 2026 ;**

Le Comité des Fêtes de Cahagnes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026 et qu'il sollicite le même montant qu'en 2025 à savoir 2 800,00 €.

Depuis de longues années, la fête du village est organisée par le Comité des Fêtes de Cahagnes durant le week-end de l'Ascension. Cet évènement rassemble un grand nombre de personnes de Cahagnes et des communes voisines. Les différentes festivités proposées dont le feu d'artifice engendrent un coût très important pour l'association.

Il est donc proposé de voter pour 2026 le même montant qu'en 2025 afin de couvrir la majorité de la dépense engagée pour le feu d'artifice.

Étant précisé que M. Sébastien KOSLOFF et Mme Nathalie LEFRANC, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Guillaume précise qu'il a eu un devis pour la location de WC (pour 2000 personnes : 935 € TTC : 3 toilettes et 1 urinoir pour 4 personnes).

On a déjà eu des problèmes de bouchage lors de cette manifestation en 2025. Pas de toilettes suffisants pour la commune. L'ensemble des conseillers estime que la mairie peut supporter cette dépense.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de **2 800,00 €** au Comité des Fêtes de Cahagnes pour l'année 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

➤ 1 opposition (Jean Marie MAHIEU) : Il demande à combien est le livret A (12000 €) l'Ascension coute environ 12000€) 1 abstention (Laure DENIS) : adopté par 12 voix « pour ».

Questions diverses

- Programmation des prochains conseils municipaux :

Il est décidé que fixer les conseil municipaux tous les premiers mardi de chaque mois (dans la mesure du possible) à 19h00.

Prochain : mardi 5 mai à 19h00.

- Droit d'expression dans le bulletin municipal : Jean Marie MAHIEU et Laure DENIS ont le droit de s'exprimer : s'ils le souhaitent. Il faut modifier le règlement intérieur du conseil municipal. Il faudra alors prévenir à l'avance de la réalisation du bulletin. Ces derniers sont OK pour 1/4 de page.

- Présentation du tableau des commissions :

Chaque adjoint doit voir avec les élus comment ils veulent travailler.

Pascale présente ce qu'elle a déjà travaillé dans le cadre de sa commission.

Karine demande si on a quelque chose à demander aux agents d'entretien : faut-il leur demander directement ou passer par le référent ?

Pascale a travaillé sur un planning des agents pour les vacances scolaires et sur les fiches de poste.

Ex : fêtes et cérémonies : il y a un référent mais tout l'ensemble de la commission peut être sollicité.

- Les élus sont d'accord pour que Karine FRANÇOIS soit nommée conseillère déléguée aux affaires scolaires : dans beaucoup de communes c'est rattaché à un adjoint. Jean Marie MAHIEU indique que cela aurait été bien qu'elle soit adjointe car cela demande beaucoup de travail et de présence. Le Maire la nommera par arrêté et une délibération concernant ses indemnités de fonction sera prise lors du prochain conseil.

- Le dernier conseil d'école a duré plus de 3h : il faut revoir cette durée.

- Mickaël HAUSSIN doit récupérer demain les affiches proposées par Calvados Attractivité à Caen.

- Le concours maisons fleuries (mais pas potager) est lancé par Sébastien KOSLOFF et Philippe LEMARDELÉ.

Mettre un message pour s'inscrire jusqu'à fin mai, sur le bulletin, panneau Pocket, Facebook.

- Réfléchir à un concours de décors de Noël.

- Laure DENIS propose de faire partie de la commission « optimisation des dépenses ».

- Prochaine cérémonie du 8 mai : Sébastien KOSLOFF va voir le Président des anciens combattants M PICOT pour savoir s'ils organisent quelque chose. Sébastien KOSLOFF a un bon pour aller à St Martin pour commander la gerbe.
- Pot agents et élus : l'organigramme pourrait être diffusé à chaque agent et pas d'utilité de faire le pot.
- Pot de l'ascension offert par la Mairie.
- Emmanuelle BEIGNON demande si on peut avoir un calendrier en ligne pour avoir toutes les dates importantes des manifestations sur la commune.
- Repas des aînés 15/11/2026 et 10/10/2027
- Informations de Pré-Bocage Intercom : Sandra LEMARCHAND a été élue Vice-Présidente à la commission Cadre de Vie, et Guillaume DUJARDIN a été élu Vice-Président à la commission environnement.

Séance levée à 21h18

Procès-verbal approuvé le 05 juin 2026 et publié sur le site internet le 11 juin 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.

Two handwritten signatures in black ink are shown. The signature on the left is for Sandra LEMARCHAND, and the signature on the right is for Karine FRANÇOIS. Both signatures are written in a cursive, flowing style.